



Demande très particulièrement urgente et désespérée

Par **electronica**, le **10/06/2008** à **15:56**

Bonjour,

J'aimerais avoir le maximum d'informations sur la possibilité de réctification d'acte de naissance.

Voilà, je me suis mariée l'année dernière avec un étrangers résidant en france, ceci dit lors de son installation il a fournit un acte de naissance falsifié. et a réussi à avoir sa résidence.

En ce mariant avec moi qui suis aussi étrangère non résidente en france, m'a pas mise au courant de la falsification de sa date de naissance. En revenant en france, il a demandé un RDV pour le regroupement familial qui était prévu à une date précise et annulé par la suite par l'anaem sans aucun pretexte.

Je m'inquiète beaucoup au sujet du regroupement et le fait peut être de ne pouvoir faire de recours au près du tribunal pour réctifier l'acte de naissance

S'il vous plait y a t'il un moyen d'avoir une dérogation pour prendre en considération la date de naissance qui est portée sur tous les documents administratifs utilisés depuis son arrivée en france.